

24 du même mois, d'une lettre pastorale du même Seigneur Evêque, adressée à tous les curés, missionnaires, vicaires et autres prêtres du diocèse. Le but de cette lettre est de rappeler aux ministres des saints Autels, l'obligation où ils sont de remplir fidèlement les devoirs de leur état, et de se conformer aux différents réglemens de discipline établis, soit par les Saints Canons, soit par les ordonnances particulières des évêques du diocèse, qui sont sommairement énoncés dans cette lettre.

La première communion, qui se fit cette année, peu de temps après la célébration du jubilé, procura à quatre-vingt-douze enfants, qui communieraient alors, le bonheur de le gagner, parce que, par une clause du mandement pour le jubilé, le temps pour le gagner était prolongé jusqu'à la fin de l'année présente, pour ceux qui pendant le temps où il avait été célébré publiquement, n'avaient pu le faire par quelque empêchement légitime.

La récolte de cette année 1830 fut abondante, et cette abondance se trouva dans tous les différents produits de la terre. La quantité de blé surtout dépassa de beaucoup ce que l'on avait récolté dans bien des années regardées cependant comme bonnes ; la qualité pareillement en fut excellente. Les avoines principalement, parmi les mêmes grains, participèrent de cette abondance.

Le 12 septembre de cette année, 13^e dimanche après la Pentecôte, après l'office du matin, on chanta un *Te Deum* solennel, suivi du psaume *Exultate* avec l'oraison pour le Roi, en conséquence d'une lettre circulaire de monseigneur Bernard Panet, à l'occasion de la mort du Roi Georges IV, et de l'accession au trône de la Grande-Bretagne, du duc de Clarence, sous le nom de Guillaume IV.

Ce fut dans cette année 1830 que conséquemment aux sommes accordées par la Législature, le pont Royal, dont le pontage s'était abîmé dans la rivière Jacques-Cartier, l'année précédente, fut rétabli ; la côte conduisant au pont des Messieurs Abopp, et bâti par le nommé Jérôme Fiset, sur la rivière Jacques-Cartier, fut changée en partie, améliorée autant que possible, vu la hauteur des terres, la nature du terrain et l'insuffisance de la somme accordée pour cette amélioration. Aussi malgré les travaux faits dans cette côte, n'a-t-on pas réussi à la rendre beaucoup plus commode et moins raide qu'auparavant. Deux cents louis avaient été donnés pour cet objet, et nous avons déjà